

SCARA

Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes

Communiqué de Presse

Augmentation constante des charges aéroportuaires Le SCARA salue la volonté ministérielle de « rééquilibrer la richesse que génère le transport aérien ».

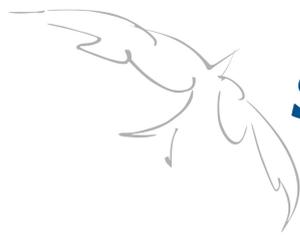
Paris, le 10 octobre 2013 – Face à l'augmentation constante des taxes et redevances supportées par les compagnies du SCARA, le Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes salue la volonté du Ministre des transports, dévoilée dans son intervention radiophonique du 6 octobre « *de rééquilibrer la richesse que génère le transport aérien, et qui va plus aux aéroports qu'aux compagnies aériennes.* »

Le transport aérien, qui génère 1.000 emplois directs pour 1.000.000 de passagers transportés, rencontre d'importantes difficultés et la richesse générée par ce secteur profite davantage aux aéroports qu'aux compagnies aériennes.

Illustration en quelques chiffres d'Aéroports de Paris

Entre 2010 et 2013 :

- le montant des redevances réglementées facturées par Aéroports de Paris aux compagnies aériennes fréquentant les plateformes aéroportuaires parisiennes augmente de + 15 % (il est de 912 M€ en 2013), alors que le trafic n'augmente pour sa part que de + 7,5% à (90 millions de passagers en 2013).
- cette évolution est à rapprocher de celle du montant de l'ensemble des taxes et redevances collectées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (Taxe de l'Aviation Civile, Redevance de Route, Redevance pour Services Terminaux et de Contrôle Aérien, Redevance Outre-Mer) qui est, quant à lui, demeuré quasiment inchangé à +1,3% (1.815 M€ en 2013), alors que le trafic passager passant par toute la France s'est accru sur la même période de + 11%. (133 millions de passagers en 2013).
- parallèlement, le prix moyen des billets d'avion passagers a baissé de -10 % et l'inflation (IPC) s'élève sur la période à +5 %.



SCARA

Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes

Communiqué de Presse

Le SCARA, qui intervient régulièrement auprès des Ministères concernés pour proposer des solutions visant à rétablir la compétitivité des compagnies aériennes et à sauvegarder leurs emplois, a notamment déjà demandé la diminution des redevances aéroportuaires dont chaque augmentation annuelle grève davantage les comptes des compagnies aériennes.

Au moment où les tarifs des redevances réglementées d'Aéroports de Paris (qui rémunèrent les services directs rendus par Aéroports de Paris aux compagnies aériennes) pour 2014 vont faire l'objet d'une consultation de la profession, le SCARA demande au Ministre des transports, en tant que régulateur économique, d'intervenir pour *«rééquilibrer la richesse que génère le transport aérien, et qui va plus aux aéroports qu'aux compagnies aériennes.»*

A propos du SCARA : Le SCARA, Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes, est un syndicat professionnel qui rassemble 11 compagnies aériennes hors groupe Air France et une école de formation. L'ensemble représente 7 300 emplois directs et 2 800 M€ annuels de chiffre d'affaires. Le SCARA a pour mission la défense du transport aérien français et de sa pluralité. Il intervient dans l'ensemble des instances institutionnelles du transport aérien dont il est un interlocuteur majeur.

www.scara.aero.com

@scara_aero